

Paris, le 19 Novembre 2020

« Pour en finir avec les ruptures d'égalité entre les branches économiques »
Les maires d'Ile-de-France adressent 5 propositions au Premier ministre

Une fois encore, l'AMIF relaie les inquiétudes des maires d'Ile-de-France à la suite du maintien par le Gouvernement de sa décision de ne pas rouvrir les commerces de proximité dits de « non essentiels ».

Cette situation de fait est inacceptable pour les associations de maires d'autant que des protocoles sanitaires stricts sont d'ores et déjà mis en place dans ces commerces de proximité depuis le début de la crise épidémique.

L'AMIF, l'Association des maires du Val de Marne, l'Union des Maires de l'Essonne, l'Union des maires du Val d'Oise et Centre-ville en Mouvement, rejoints par de nombreux autres maires, demandent une nouvelle fois et en urgence que l'injustice de la fermeture des communes identifiées comme n'étant pas « de première nécessité » soit réparée.

Dans une lettre ouverte adressée ce jour au Premier Ministre, les maires pointent notamment des mesures « **qui vont à l'encontre du bon sens** » et qui sont « **rejetées par nos concitoyens (...)** **le maintien de certaines activités alors que d'autres doivent cesser, ne peut reposer que sur des raisons sanitaires crédibles.** »

Les mesures du Gouvernement sont considérées comme « **illisibles et « injustes** » et qui en outre « **perturbent l'adhésion des concitoyens à la lutte contre la propagation de la pandémie.** »

C'est à l'unisson que les maires d'Ile-de-France adressent cinq propositions très concrètes au Premier Ministre afin de préserver les commerces de proximité :

- **compensation intégrale des pertes pour les commerces de proximité**
- **mise en place d'un protocole sanitaire strict pour permettre la réouverture des commerces, avec un dispositif tel que des prises de rendez-vous**
- **réouverture des commerces de proximité dès le 27 novembre afin de faire face aux promotions du « blackfriday » sur le commerce en ligne**
- **permettre aux communes et aux agglomérations d'attribuer des aides économiques directes aux commerces en difficultés dans leurs communes**
- **que les préfetures et particulièrement les DGFIP reçoivent des instructions d'assouplissement sur les procédures de contrôle de légalité, s'agissant des innovations locales des communes qui cherchent à aider financièrement leurs commerces de proximité.**

Cette lettre est encore en cours de signature par les maires d'Ile-de-France. Vous pouvez retrouver la liste actualisée sur [notre site www.amif.asso.fr](http://www.amif.asso.fr).

Contact presse : Graziella Riou – griou@amif.asso.fr – 06 14 42 25 70